



## **GRAND EST, Région européenne ouverte sur le monde**

### **Nouvelles orientations de la politique de coopération internationale de la Région Grand Est**

La Région Grand Est, au travers de ses anciennes composantes, a une longue tradition d'échanges et d'ouverture au-delà de ses frontières, tradition que reflétaient les engagements à l'international des trois anciennes régions.

Notre collectivité, depuis sa constitution en 2016, a entrepris de concevoir sa nouvelle politique de coopération internationale par un travail de capitalisation, de convergence et d'adaptation de ces acquis. Elle s'appuie sur la reconnaissance de ce domaine comme politique publique de plein exercice, mettant en œuvre des compétences reconnues aux trois échelons territoriaux par une législation régulièrement renforcée et modernisée depuis un quart de siècle.

Cette démarche s'est inscrite dans l'exigence globale faite aux nouvelles politiques et stratégies régionales de renforcer l'attractivité, la compétitivité et les synergies sur notre territoire. Elle s'inspire également des valeurs républicaines et humanistes dont le regain est, plus que jamais, un enjeu essentiel de notre temps.

#### **I - État des lieux des politiques issues des trois anciennes régions**

Avant de tracer les grandes lignes d'une nouvelle stratégie de coopération internationale de la Région Grand Est, un état des lieux de l'existant a été effectué sur les politiques menées dans les trois anciennes régions et leur mode de fonctionnement.

En résumé, la Région Grand Est a hérité de :

- 28 accords de coopération répartis sur 5 continents,
- 5 dispositifs de solidarité internationale et d'appui à la société civile,
- 3 réseaux régionaux multi-acteurs (IRCOD en Alsace, RECIPROC' en Champagne-Ardenne et MultiCoolor en Lorraine),
- 2 opérateurs pour la coopération co-développement (IRCOD et ARCOD).

## **II - Vers une nouvelle approche de l'internationalisation du territoire du Grand Est**

Il s'agit pour la Région Grand Est de co-construire et mettre en œuvre une stratégie d'internationalisation qui prend en compte la réalité de son territoire et de ses populations aussi bien que de l'environnement international. Cet environnement constitue d'ailleurs un atout majeur. En effet, la région, eu égard à sa dimension transfrontalière exceptionnelle et carrefour européen par excellence, accueille au sein de sa capitale Strasbourg, 17 organisations à vocation européenne, dont le Parlement Européen, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme. Elle est aussi le 2<sup>ème</sup> centre diplomatique (après Paris) de France, avec une trentaine de consulats et représentations permanentes. De plus, beaucoup de collectivités locales et d'institutions de la région sont engagées à l'international. Elle dispose également d'un tissu dense et dynamique de la société civile qui œuvre dans ce domaine.

L'objectif est donc de dépasser la culture ponctuelle de projets et d'actions isolées, pour développer une approche plus large basée sur une véritable stratégie de long terme.

Afin d'avoir une vision objectivée de l'ensemble des partenariats hérités par la Région Grand Est, chacun d'eux a fait l'objet d'une analyse sur des bases et critères d'évaluation individualisés (forces – faiblesses - opportunités – contraintes) et de préconisations. Les fiches de présentation et d'évaluation de ces partenariats sont présentées en détail dans le rapport joint.

### **II-1 - Nouvelles orientations stratégiques**

Cette politique volontariste et transversale s'inscrit en synergie et dans le sillage des actions extérieures développées à d'autres échelles par la Région Grand Est avec notamment ses politiques transfrontalières, européennes et d'attractivité-compétitivité.

Elle s'articule autour de trois axes principaux :

#### **Axe 1 : Coopération internationale**

- **Coopération d'attractivité** : visant à développer l'attractivité de notre Région par des échanges gagnants-gagnants notamment en matière économique avec des territoires notés pour leur dynamisme et leur potentiel.
- **Coopération européenne** : visant à développer la citoyenneté et l'intégration européenne, la mobilité notamment des jeunes, et les échanges d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques avec des régions européennes et qui peut s'élargir à des partenariats thématiques.
- **Coopération co-développement** : mobilisant les acteurs de notre territoire dans un échange contribuant au développement solidaire des populations des régions des pays défavorisés principalement du Sud.

#### **Axe 2 : Solidarité internationale et mise en réseau des acteurs locaux**

Il s'agit d'appui à la solidarité internationale, à l'éducation au développement et à la citoyenneté ainsi que la mise en réseau des acteurs notamment de la société civile au niveau régional.

#### **Axe 3 : Mise en réseau au niveau national, européen et international**

La pratique du partenariat et de la mise en réseau est une orientation transverse aux trois axes, avec notamment une présence renforcée de notre Région dans les réseaux nationaux, européens et internationaux.

Dans ce cadre, une nouvelle méthode, des objectifs, des critères d'évaluation et une définition des moyens ont été redéfinis afin d'appréhender la problématique de l'international dans sa globalité et répondre aux attentes des acteurs sur l'ensemble du territoire régional.

## **II-2 - Coopération internationale**

Sur les 28 accords de coopérations hérités par la Région Grand Est, il est proposé le maintien prioritaire de 13 partenariats. Cette proposition repose sur le potentiel d'attractivité de ces zones géographiques, sur leur dynamisme, l'implication politique et technique des partenaires, la diversité des secteurs et des acteurs impliqués tant au niveau de la Région Grand Est que du territoire partenaire. Ces coopérations ont fait leur preuve dans la durée par la pérennité des actions menées, par leur constance dans les échanges avec notre collectivité.

Des fiches de présentation, les axes et les secteurs potentiels de coopération avec ces régions sont décrits dans le rapport joint.

La coopération internationale s'appuiera sur le maintien et le renforcement des partenariats avec les régions étrangères suivantes :

### **Coopérations d'Attractivité :**

- Canton de Fribourg (Suisse)
- Québec (Canada)
- Oblast de Samara (Russie)
- Province du Sichuan (Chine)

### **Coopérations Européennes :**

- Land Haute-Autriche (Autriche)
- Région de Moravie-Silésie (République tchèque)
- Voïvodie de Lublin (Pologne)
- Comtés de Västerbotten et de Norrbotten (Suède)

### **Coopérations Co-développement :**

- Départements de Bignona, d'Oussouye et de Ziguinchor (Sénégal)
- Départements du Borgou de l'Alibori (Bénin)
- Région Centrale (Togo)
- Région de l'Oriental (Maroc)
- Gouvernorat de Zaghouan (Tunisie) (en attendant la réforme institutionnelle en Tunisie concernant le projet de création de 8 à 10 Régions en 2018 en lieu et place des 24 gouvernorats actuels afin de déterminer la région pertinente pour une coopération dans ce pays)

En complément de ces treize coopérations, la Région peut capitaliser sur les relations nouées depuis de longues dates avec d'autres territoires partenaires dont la pertinence réside dans une coopération sectorielle (échange économique, enseignement supérieur, tourisme, culture...) ou une inscription dans l'un des programmes sectoriels européens. Il est proposé pour ces dernières de les orienter au cas par cas vers une coopération thématique du moment que l'intérêt régional est avéré. Il s'agit des régions suivantes : Province du Jiangsu (Chine), Province du Hubei (Chine), Province de Gyeongsangbuk-do (Corée du Sud), Région de Vysočina (République tchèque), Région de Nitra (Slovaquie), Oblast d'Orel (Russie).

La coopération avec la Wallonie (Belgique) sera quant à elle inscrite au titre de la politique transfrontalière de la Région et par la mobilisation du programme Interreg VA France-Wallonie-Vlaanderen.

### **Coopérations européennes de proximité :**

La tradition d'ouverture de la Région Grand Est repose aussi sur sa caractéristique frontalière. Avec plus de 750 kilomètres de frontière, la proximité avec quatre pays (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse) et seule région frontalière avec l'Allemagne, le Grand Est se situe au cœur d'un espace européen de proximité exceptionnelle.

Héritière des traditions d'échanges sur 3 espaces de coopération transfrontaliers (Ardennes-Wallonie, Grande Région et Rhin Supérieur), la Région Grand Est s'attache à préserver ces espaces de coopération avec ses partenaires institutionnels. Elle s'évertue en outre, dans un esprit de concertation, à assurer une cohérence de la politique transfrontalière à l'échelle de l'ensemble des espaces de coopération qui entourent le Grand Est. Il s'agit ainsi de renforcer les synergies, de mettre en exergue des interactions nouvelles entre les espaces et de créer par là-même des économies d'échelle notamment sur les volets dont la Région Grand Est a la compétence, économie, formation professionnelle, transports. A cet égard, dans le cadre du SRADDET, elle inscrit un volet transfrontalier fort constituant ainsi l'un des éléments-clés de sa stratégie.

En outre, la collectivité définit des orientations stratégiques transfrontalières, dont la mise en œuvre à une échelle macro-régionale nécessite qu'elle devienne naturellement chef de file et gardienne de la cohérence sur l'ensemble des espaces. Ces orientations s'articulent autour des trois thèmes suivants :

- Répondre aux enjeux de la mobilité transfrontalière des personnes (travailleurs, étudiants, usagers, consommateurs,...) ;
- Travailler à une plus grande synergie des acteurs du développement (économique, social) dans les espaces de coopération ;
- Mettre en place les outils d'une gouvernance permettant de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une ambition globale.

Cette approche lui permet de tisser un lien opérationnel essentiel entre son espace européen de proximité et ceux d'échelle européenne et internationale en abordant notamment une perspective de développement d'un nouvel espace macro-régional « Rhin Meuse » qui participera à son rayonnement à l'international.

### **La coopération internationale comme vecteur d'attractivité, du rayonnement et de compétitivité du territoire :**

La dimension internationale de la Région, eu égard à sa position géostratégique exceptionnelle, son ancrage européen, la diversité de son économie, l'excellence de ses universités et de ses grandes écoles, la qualité de son infrastructure..., est une nécessité dans un contexte mondialisé. Cette ouverture du Grand Est sur le monde est aujourd'hui une obligation pour le développement du territoire et de l'ensemble des acteurs régionaux, au premier rang desquels sont les entreprises, mais également les chambres consulaires, les pôles de compétitivité, les comités régionaux du tourisme, les collectivités locales, les universités, les centres de recherche et autres acteurs de l'innovation...

A travers les échanges engagés, la coopération internationale décentralisée permet de contribuer au développement de notre région et par là même de la France tout en offrant

des opportunités aux entreprises dans une logique gagnant-gagnant. A ce titre, la notion économique dans toute sa dimension est prise en considération systématiquement dans le cadre de nos partenariats en adéquation avec les orientations du SRDEII.

Au titre des 7 orientations stratégiques définies par le SRDEII se trouve la croissance à l'international. Elle constitue un levier fort du développement économique des entreprises du territoire (start-ups, PME/PMI, ETI) et plus particulièrement les PME. Ces dernières ne réalisent qu'une part limitée des exportations régionales, mais c'est bien sur ce profil de sociétés que le développement à l'export a les effets les plus significatifs pour la création et le maintien d'emplois.

Le SRDEII cible donc prioritairement l'accompagnement et l'accès de ces entreprises vers de nouveaux marchés, en évoluant d'une logique de guichet de subvention vers la mobilisation d'expertises et de conseils spécialisés auprès d'entreprises disposant d'un avantage compétitif leur permettant de se positionner à l'international.

Les démarches posées dans le SRDEII en faveur de l'internationalisation des entreprises s'appuient en conséquence sur les trois piliers suivants :

- proposer aux PME et ETI primo exportatrices un parcours d'accompagnement sur mesure avec une offre de conseil prescrite par la Région en amont pour les aider à structurer une stratégie solide à l'international et les soutenir dans leurs premières démarches à l'export ou sur un nouveau pays - plus de cinquante entreprises ont ainsi adhéré au Parcours Be Est Export initié en mars dernier ;
- appuyer le développement à l'international de quelques filières à fort potentiel à travers des programmes d'actions ciblant des destinations spécifiques, en commençant par 3 programmes pluriannuels expérimentaux reposant sur des actions et solutions d'accompagnement adaptées aux besoins des entreprises de chaque filière concernée ;
- favoriser l'ancrage des entreprises du Grand Est dans les marchés frontaliers, via différentes bases avancées proposant sur chaque territoire limitrophe une offre de service pour la recherche de prospects et la création de filiales.

Ce développement peut se faire par la mise en avant des filières d'excellence à travers des programmes sectoriels notamment la santé et les technologies médicales, l'agroalimentaire, l'industrie et les services à l'industrie.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur le développement de la thématique du digital et du numérique avec nos régions partenaires.

L'international est trop souvent appréhendé comme un risque avant d'être une opportunité. Le défi est de transformer des contraintes concurrentielles en atouts, en termes d'échanges de réciprocity et d'arrimage à une dynamique économique plus vaste que celle du territoire du Grand Est.

La Région Grand Est entend mettre en place une approche transversale en favorisant la fertilisation croisée de ses politiques régionales. La coopération internationale décentralisée contribuera à apporter de nouvelles opportunités d'affaires, d'échanges et de partenariats pour les acteurs économiques régionaux. Son action se situe dans une démarche de « diplomatie économique » dont l'objectif est d'appuyer le développement international des acteurs régionaux par une stratégie de partenariat avec des régions étrangères choisies pour leur profil propice à des échanges avec la nôtre.

Cette démarche de la Région, s'appuyant sur les relations institutionnelles et politiques, menée en partenariat étroit avec celles des acteurs économiques du territoire régional, peut être facteur d'« identification », de « facilitation » et de « lobbying ». Ce travail d'influence sur les relations économiques revêt par ailleurs une importance particulièrement significative dans un certain nombre de pays ciblés par la stratégie régionale et qui se trouvent par ailleurs être des zones dans lesquelles sont constatées des marges de progrès significatives pour le commerce extérieur du Grand Est (*ex. Chine, Russie et Afrique*).

Les relations partenariales engagées par la Région Grand Est au titre de sa politique internationale jouent également un rôle important pour l'attractivité et le rayonnement de notre territoire. Les initiatives à l'international sont étroitement corrélées les unes aux autres, et l'Attractivité – Rayonnement du Grand Est passe par la promotion de nos savoir-faire, l'activité touristique et culturelle, l'implantation des entreprises étrangères et l'accueil des jeunes talents notamment les étudiants et les chercheurs de haut niveau sur notre territoire.

Une articulation sera recherchée entre les politiques régionales, en matière d'internationalisation des entreprises et la coopération internationale par la mise en avant de nos filières d'excellence au sein des marchés porteurs. La quarantaine de salons professionnels et opérations collectives de prospection commerciale accompagnées annuellement par la Région à l'étranger peut ainsi déboucher naturellement sur des occasions régulières d'inscrire l'appui aux entreprises régionales dans cette stratégie plus globale d'interrelations et de synergies avec un certain nombre de territoires rejoignant les mêmes priorités industrielles ou thématiques que le Grand Est. Par ailleurs, l'accompagnement proposé par la Région en amont du déploiement des plans de développement à l'international des PME et ETI dans le cadre de Be Est Export permettra d'engager certaines démarches de facilitation et de lobbying en anticipation des besoins de ces entreprises et de façon coordonnée avec leurs actions de prospection.

### **Prospectives pour de nouvelles coopérations :**

Le travail de validation des partenariats, cités précédemment, qui se doivent d'être en parfaite concordance avec les besoins de nos acteurs et la nouvelle dimension de la région, s'est largement inspiré de la cartographie interactive réalisée lors de l'élaboration de la stratégie Alsace 2030. La méthode a été étendue à l'ensemble du territoire régional afin de géolocaliser l'implantation des acteurs régionaux (économiques, touristiques, universitaires, recherche et innovation...) dans le monde. Cet outil d'aide à la décision a permis d'une part de confirmer la pertinence des régions retenues au titre de notre politique de coopération et d'autre part, de mener une réflexion rationnelle sur le lancement de nouveaux partenariats en adéquation avec la présence des acteurs régionaux dans divers pays.

L'analyse des données cartographiées, nous a permis de dégager la tendance suivante (*cf carte dans l'annexe jointe*) :

- **Très forte concentration** : Chine – Japon - Etats-Unis – Canada – Allemagne - Royaume-Uni – Italie – Espagne – Belgique.
- **Forte concentration** : Suède – Norvège – Russie – Pologne – Brésil – Autriche - République tchèque – Maroc – Turquie – Inde.
- **Concentration modérée** : Finlande – Tunisie – Algérie – Cameroun – Bénin – Sénégal – Madagascar – Australie – Ukraine – Lituanie – Colombie – Équateur – Mexique – Chili – Argentine.

Parallèlement, un travail de recensement, d'analyse et d'identification des richesses (PIB), des potentiels de croissance, des filières porteuses et des flux touristiques a été réalisé

pays par pays au niveau mondial pour avoir une visibilité sur des zones/pays cibles potentiellement intéressants pour nos acteurs en matière économique, d'innovation, d'enseignement supérieur, du digital et numérique...*(cf carte dans l'annexe jointe)*.

Méthodologiquement après une segmentation continent par continent et une étude d'opportunités avec l'appui de nos services diplomatiques (MEAE et ambassades), la combinaison entre la présence des acteurs du Grand Est dans le monde et les potentialités d'un certain nombre de pays ou de zones permettra d'identifier les régions cibles avec lesquelles la Région pourra engager des coopérations institutionnelles nouvelles et/ou apporter un appui pour l'internationalisation de nos entreprises.

Cela se déclinera par des coopérations pérennes ou ponctuelles (selon les thématiques et à durée limitée dans le temps) en cohérence notamment avec les orientations du SRDEII.

Une réflexion sera également menée sur les modes d'implantation et de représentation de la Région Grand Est à l'international au cas par cas, en fonction de la typologie des zones cibles.

Ce processus permettra de positionner la Région comme catalyseur de synergie et de mutualisation des initiatives, et comme une institution accompagnatrice à l'international des acteurs de l'ensemble de son territoire.

### **Modalité de fonctionnement :**

L'action internationale, par essence, n'est pas une politique isolée, mais une dimension que la collectivité est appelée à donner à ses politiques sectorielles, qui seront approfondies et développées par des actions de rayonnement, de promotion, de compétitivité, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, de mobilité etc.

Cette politique volontariste, transversale et multisectorielle par nature nécessite une coordination en interne tant au niveau politique par une articulation entre les diverses commissions qu'au niveau technique par des actions concertées et conjointes entre les différentes directions de la collectivité régionale.

Son pilotage ne concerne donc pas uniquement la commission et la direction compétentes, mais suppose une coordination forte et volontariste aux plans politique et technique, ainsi qu'une concertation avec les acteurs publics et privés de la région : choix de priorités thématiques selon les orientations et les préoccupations propres à chaque domaine, expertise sur l'intérêt des projets, et participation à la conception et la mise en œuvre des programmes d'action.

Les budgets gérés en propre au titre des relations internationales sont principalement conçus comme des budgets de complément, permettant de soutenir des opérations présentant un intérêt régional fort, mais non intégrées dans les dispositifs de droit commun. Ils seront également mobilisés en faveur de projets d'amorçage et de prospection, afin de permettre le développement de partenariats nouveaux ou d'actions innovantes.

Le financement de nos coopérations fera également recours à des recherches de fonds nationaux, européens et internationaux au titre de divers appels à projets.

Les coopérations ainsi conçues auront naturellement vocation à mobiliser les dispositifs de financement de droit commun mis en place pour les politiques sectorielles. L'exécutif pourrait notamment décider de compléter certains dispositifs par des bonifications ou par une priorité pour les opérations s'inscrivant dans nos partenariats internationaux.

Par ailleurs, le suivi-évaluation des actions engagées sera partie intégrante du projet de coopération lui-même afin de mesurer l'amélioration des capacités de redevabilité et d'implication des populations ainsi que du pilotage des projets pour gagner en efficacité et en réactivité.

Enfin, il sera procédé à un renouvellement et une réactualisation des accords de coopération indiquant clairement les priorités arrêtées par les exécutifs en prenant en considération les particularismes région par région. Afin d'avoir une visibilité d'ensemble, la Région s'engagera via un accord cadre unique par partenariat qui pourra être décliné par des programmes d'actions sectoriels.

## **II-3 - Solidarité internationale et mise en réseau des acteurs locaux**

### **La solidarité internationale et éducation au développement**

Cinq programmes d'accompagnement avec des similitudes et également des spécificités liées à l'histoire de chacun des anciens territoires ont été recensés :

- Programme d'intervention pour l'appui aux initiatives locales de solidarité internationale (Alsace)
- Programme Régional de soutien au développement de la solidarité internationale (Champagne-Ardenne)
- Appel à projets de coopération au développement (Lorraine)
- Appel à projets jeunesse et solidarité internationale (Lorraine)
- Programme d'éducation au développement (Lorraine)

Dans un esprit de cohérence, de simplification et d'équité territoriale, la Commission permanente en date du 20 mai 2016 a validé un dispositif unique à l'échelle de la Région Grand Est intitulé « Programme Régional d'Appui aux initiatives locales d'Education au Développement et de Solidarité Internationale » pour accompagner les porteurs de projet. Dans ce cadre, 5 appels à projet ont été lancés depuis novembre 2016, la Région a accordé des subventions à hauteur de 1 061 000 € pour 203 projets.

### **Réseaux régionaux multi-acteurs et opérateurs de la Région en matière de coopération co-développement**

En se référant à l'état des lieux avant fusion, on peut schématiquement présenter la situation comme suit :

- **2 opérateurs pour la coopération co-développement (IRCOD et ARCOD) :** Ces deux associations étaient mandatées par voie de convention pour la mise en œuvre des projets de coopération co-développement, l'IRCOD pour l'ex-Alsace et l'ARCOD-CA pour l'ex-Champagne-Ardenne en revanche l'ex-Région Lorraine ne disposait pas de ce type de dispositif d'intervention.
- **3 plateformes régionales multi acteurs (IRCOD en Alsace, RECIPROC' en Champagne-Ardenne et MultiCooLor en Lorraine) :** Ces plateformes ont été mises en place à l'initiative conjointe de l'État (MEAE), des collectivités territoriales et/ou d'associations pour l'animation du territoire, l'échanges d'informations, l'organisation de formations, l'appui et la concertation multi-acteurs dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale.



Suite à plusieurs réunions de concertation entre les acteurs concernés avec l'appui de la Région et du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), l'ensemble des scénarii ont été examinés ; il a été convenu d'intégrer tous les organismes existants dans une structure unique à la fois opérateur et réseau multi-acteurs pour le Grand-Est. Créée officiellement le 1<sup>er</sup> juillet 2017 sous la dénomination du Grand Est Solidarités et Coopérations pour le développement « GESCOD », la plateforme a été lancée lors des 1<sup>res</sup> Assises du développement et de la solidarité internationale le 5 juillet dernier à la Maison de la Région à Metz avec la participation de 160 personnes.

#### **II-4 - Participation et adhésion aux réseaux nationaux, européens et internationaux**

Afin d'accentuer la visibilité et le rôle de notre Région au sein des instances multilatérales, il s'agit de renforcer une présence active dans les réseaux nationaux, européens et internationaux tels que l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions de France (AFCCRE), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF), Cités Unies France (CUF), la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), Régions de France, ...

#### **III - Cadres de référence nationaux, européens et internationaux de la politique régionale**

Enfin, la Région inscrit son action globale en matière de ses coopérations internationales dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, ainsi que dans les principes définis par la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable et par la Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale, où sont développées les notions de partenariat, d'échange, de rapprochement des cultures, de réciprocité et de développement durable.

Elle s'appuie également sur les principes énoncés dans la Déclaration de Paris du 2 mars 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra du 3 octobre 2008.

\*\*\*